

Le FMI conclut les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec le Burundi

FMI, 21 juillet 2022 Le Conseil d'Administration du FMI conclut les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec le Burundi. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 20 juillet 2022 les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec le Burundi. L'économie du Burundi continue de faire face aux vents contraires que représentent la pandémie de COVID-19 et les effets de la guerre en Ukraine. Avant la pandémie, le pays se relevait d'une crise économique et politique consécutive à la décision en 2015 du défunt président Nkurunziza de briguer un troisième mandat.

La guerre en Ukraine a interrompu ce redressement, ayant induit une hausse des prix à l'importation (denrées alimentaires et carburants) et une baisse des prix à l'exportation (thé et café), ainsi que des difficultés de chaîne d'approvisionnement qui ont amplifié les pressions inflationnistes et les défis de viabilité externe.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Cependant, le pays bénéficie en parallèle des effets positifs de la reprise de sa coopération avec la communauté internationale, de la levée des sanctions de l'Union européenne et des États-Unis en fin 2021/début 2022 et de la fin des rapports spécifiques par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Avec les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec le Burundi, le pays renoue pleinement sa collaboration avec le FMI ; les dernières consultations remontent à 2014. La croissance devrait se raffermir pour atteindre 3,3 % en 2022, soit une légère hausse par rapport au taux de 3,1 % enregistré en 2021, et s'établir à environ 4,7 % en moyenne sur la période 2023-27 (tableau 1), grâce aux investissements actuels, aux plans visant à accroître davantage les investissements publics et aux réformes en cours dans le cadre du Plan National de Développement (PND). Les risques de ralentissement sont appréciables et découlent de l'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie et des effets de la guerre en Ukraine. Toutefois, ces sont en partie compensés par des possibilités d'accroissement substantielles, qui sont liées à l'annonce récente pour aider le Burundi à faire face aux chocs extérieurs, à la pleine reprise de la coopération avec la communauté internationale et à la fin des négociations sur les contrats miniers. Ces éléments devraient atténuer les pressions sur la balance des paiements et stimuler la croissance économique. L'inflation devrait dépasser la barre des 10 % en 2022, puis diminuer. Le déficit budgétaire se stabiliserait autour de 5 % du PIB au cours de l'exercice 2021/22, un niveau inférieur à celui enregistré au pic de la pandémie (7,8 % du PIB lors de l'exercice 2020/21). La dette publique du Burundi est soutenable, toutefois le risque de surendettement extérieur est considérable. Les déséquilibres extérieurs sont de taille et le taux de couverture des réserves est inférieur à la norme et la prime du marché de change parallèle est élevée. L'évaluation par le Conseil d'Administration Les administrateurs ont exprimé leur accord sur l'orientation de l'évaluation faite par le personnel du FMI. Ils saluent la réponse de politiques macroéconomiques des autorités à la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour faire face aux retombées de la guerre en Ukraine, y compris les pressions inflationnistes. Les administrateurs ont souligné que la croissance devrait continuer à se renforcer, assujettie à des risques importants. Ils ont souligné la nécessité d'un ensemble de politiques ambitieuses et diverses pour faire face aux vulnérabilités de la dette et aux déséquilibres extérieurs, ainsi que de réformes pour remédier aux racines de la fragilité, bloquer les goulots d'étranglement et assurer une croissance inclusive. Les administrateurs attirent l'attention sur l'importance d'une stabilité politique et sociale durable et saluent les efforts des autorités en vue de renouer avec la communauté internationale. Les Administrateurs saluent l'engagement du Burundi pour un assainissement budgétaire axé sur les recettes et pour une politique d'emprunt prudente, notant que la dette reste soutenable avec, cependant, un risque de surendettement extérieur élevé. Ils ont souligné la nécessité de booster la mobilisation des recettes internationales grâce à la numérisation et à des mesures visant à élargir l'assiette fiscale. Les administrateurs se sont félicités de l'accent mis sur la protection des dépenses prioritaires d'investissements et sociales liées à la COVID-19, notamment en matière de santé et d'éducation. Ils ont souligné l'importance de rationaliser les dépenses et de renforcer la gestion des finances publiques. Les administrateurs soulignent la faiblesse de la position extérieure et la nécessité de prendre des mesures pour remédier aux déséquilibres extérieurs et reconstituer les réserves. Dans ce contexte, ils considèrent utile d'utiliser l'allocation de DTS principalement pour renforcer les réserves. Les administrateurs ont souligné l'importance de moderniser le cadre de la politique monétaire et se sont félicités de l'engagement des autorités à concevoir une stratégie de réforme pour unifier les taux de change officiels et du marché parallèle, soutenue par les initiatives de renforcement des capacités du FMI. Notant les pressions inflationnistes actuelles et la croissance rapide du crédit, les administrateurs ont souligné la nécessité d'un recalibrage opportun de l'orientation de la politique monétaire et d'initier une réduction du financement monétaire et un renforcement de l'indépendance de la banque centrale. Ils ont recommandé de rester vigilants face aux risques du secteur financier et d'ajuster la politique si nécessaire. Les Administrateurs ont appelé à des réformes pour remédier à la fragilité, améliorer la compétitivité et renforcer la gouvernance. Ils ont souligné la nécessité de mesures pour améliorer le capital humain, accroître la productivité et réduire la vulnérabilité aux chocs liés au climat. Les administrateurs encouragent les mesures visant à garantir la transparence des dépenses liées à la COVID-19. Ils ont souligné l'importance de collecter et de publier des informations sur les bénéfices effectifs ultimes des entreprises qui ont obtenu des contrats liés à la COVID-19. Les administrateurs ont appelé à aligner le cadre de LBA/FT aux normes internationales et à la mise en œuvre rapide des critères pour devenir membre part entière du Groupe de Lutte contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Orientale et Australe. Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV

avec le Burundi se tiendra selon le cycle standard de 12 mois.

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```